DEPARTEMENT DE LA MANCHE
COMMUNE DE GONNEVILLE
Tel : 02 33 22 90 91

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni le **Jeudi 20 août 2015** à 20H30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Luc DUFOUR, Maire.

Absents excusés : Jean-Robert LAMARRE (pouvoir donné à Jean-Marie BARBE), Angélique VAN HAVERBEKE (pouvoir donné à Luc DUFOUR), Bernard LEMAGNEN (pouvoir donné à Gérard VAULTIER), Sandrine HARDOUIN (pouvoir donné à Patrice LEBUGLE).

Secrétaire de séance : Sylvie CORBET

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal le rajout du point suivant à l'ordre du jour : recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité. Le Conseil Municipal accepte le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 02 juillet 2015.

1/Tarifs (cantine, salle polyvalente, cimetière)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs n'ont pas été revus depuis le 01 janvier 2014.
a/ tarifs de la cantine : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le calcul du prix de revient d'un repas.
Après discussion, il est proposé au Conseil Municipal de ne pas augmenter le prix facturé aux familles pour les enfants de la commune qui est de 3€30, de ramener le prix du repas à 3€30 au lieu de 3€70 pour les enfants hors commune, de mettre en place un prix de repas à 1€50 pour le troisième enfant et plus d'une même fraterie fréquentant la cantine, de garder le prix du repas occasionnel à 3€55 euros et de maintenir le prix du repas pour les enseignants à 4€80. Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

b/tarifs de la salle polyvalente : Compte tenu des travaux réalisés à la salle polyvalente, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'augmentation des tarifs de la façon suivante : location au week end : 148 € au lieu de 146 € auparavant, location à la journée : 74 € au lieu de 73 € auparavant, location pour les associations : maintien du tarif de 30 €, caution : 238 €, dégâts chaises : 32 € par chaise, dégâts table : 206 € par table.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

c/tarifs du cimetière : Sachant que selon l'INSEE les prix à la consommation ont augmentés de 1.40 % entre le 01/01/2014 et le 01/06/2015, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal les augmentations suivantes : concession trentenaire 131€82 arrondis à 132 €, concession cinquantenaire 196€72 arrondis à 197 euros.
Concernant les cavurnes, la commune a signé un devis avec l'entreprise Mazurier concernant l'achat de 5 cavurnes. Compte tenu du prix d'achat de ces dernières, de l'achat de fournitures et du temps de travail effectué par l'adjoint technique pour leur mise en place, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la revente d'une cavurne au prix de 330€. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

2/ Personnel : création d'un poste d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent communal est lauréat de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe. Il propose donc au Conseil Municipal de bien vouloir créer l'emploi permanent d'adjoint administratif de 1ère classe à temps non complet (12 heures hebdomadaires) à compter du 1er septembre prochain. Il demande également au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à modifier le tableau du personnel communal en conséquence et informe le Conseil Municipal que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte les dispositions ci-dessus.

3/Convention « Projet Educatif Territorial »

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer, dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires, une convention instituant le Projet Educatif Territorial de la commune, avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise Le Maire à signer ladite convention.

4/Convention d'utilisation de la salle des ateliers municipaux

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Tony Verlinde « coach sportif » de TONYCFIT est venu visiter la salle des ateliers municipaux. Il a alors constaté que le matériel utilisé pour les séances de Cardio Training et musculation sont trop volumineux et ne rentrent pas dans la salle (l'ouverture de la porte n'est pas assez large). Monsieur Tony Verlinde a donc trouvé un accord avec Monsieur DE MONTFORT pour utiliser la salle du château le samedi matin. Il est convenu que lorsque la salle du château sera indisponible et que la salle polyvalente sera disponible les séances se feront dans la salle polyvalente. Toutefois, afin de ne pas pénaliser cette activité qui est la bienvenue à Gonneville, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif proposé pour la location de la salle polyvalente. En effet, la somme de 150 € par an était demandée pour la location de la salle polyvalente le mercredi soir (cours de Zumba) et pour la location de la salle des ateliers municipaux le samedi matin.
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix accepte de ramener le prix de location annuel à 100 € et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la location de la salle polyvalente tous les mercredis soirs et le samedi matin occasionnellement.

5/Recrutement d'un agent non titulaire de droit public pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à procéder au recrutement d'un adjoint technique territorial de 2ème classe non titulaire pour effectuer divers travaux dans les bâtiments communaux. Dans un premier temps, un contrat d'un mois allant du 01/09/2015 au 30/09/2015 est proposé. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix autorise le recrutement ci-dessus à raison de 35 heures hebdomadaire de travail avec un indice de rémunération brut de 340 et indice de rémunération majoré de 321.

6/Commissions communales et intercommunales

Urbanisme : dépôt des demandes suivantes :
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située à 21 route du Hameau Valognes,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située à 12 route du Hamel Es Ronches,
- Un certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située à La Marinelle,
- Un permis de construire pour la reconstruction d'une maison suite à un incendie 10 route du Vignet,
- Un permis de construire pour la réfection d'une toiture 3 route de l'Eglise,
- Un Certificat d'urbanisme d'information pour une parcelle de terrain située Hameau Lucas.

Une commission urbanisme aura lieu le vendredi 28 août prochain à 17h30.

7/Questions diverses

- *Décisions prises par Monsieur Le Maire dans le cadre de la délégation :*

* Inox pour la cantine : 1246.08 euros TTC,
* Restauration verrières église : 945.59 euros TTC,
* Travaux complémentaires assainissement bâtiments communaux : 1140 euros TTC,
* Revêtement de sol classe Grande Section – CP : 2798.69 euros TTC.

- *mise en vente de matériels- résultat de la mise en vente :* Le pulvérisateur a été vendu 152 euros, la remorque a été vendue 1050 euros.
- *voirie :* Les travaux de voirie au village de l'église et aux Aulnays sont terminés.
  Le recensement des chasses de la commune est en cours.
- *bâtiments communaux :*
  L'assainissement des bâtiments communaux est terminé. Le travail effectué par l'entreprise RACINE est remarquable.
  L'électricité du groupe scolaire et de la cantine a été refaite. L'entreprise CHAUVIN a réalisé un travail sérieux.
  Le transformateur du défibrillateur situé à l'école va être changé prochainement.
  Les deux portes anti-paniques et respectant les normes handicapées ont été posées à la cantine.
  La peinture murale et le revêtement de sol de la classe Grande Section-CP ont été changés.
- *site internet :* La page garderie/école a été mise en ligne. La page sur « Gonnelire » est en cours.
- *CCAS :* l'enquête sur les besoins de la population se termine le 31 août prochain.
- *Syndicat d'Alimentation d'Eau Potable* : les recherches d'eau au Val Colombel vont débuter en septembre.

La séance est levée à 21h55.

Le Secrétaire de Séance,

Le Maire,
Luc DUFOUR

MAIRIE de GONNEVILLE (Manche)